Clément a perquisitionné), il est effectivement attaché à une des grandes administrations de l'Etat, mais il ne professe point les doctrines qui ont si singulièrement ameuté Henri Gauche à faire de Martinet un camarade.

Correspondance diplomatique avec la Belgique

Une correspondance diplomatique est échangée depuis quelques jours entre le ministre des affaires étrangères et le gouvernement belge, au sujet des affaires anarchistes. On connaîtra, dit-on, le jour de l'interpellation de M. Clovis Hugues, le résultat de cette correspondance, qui aura une grande importance sur le résultat du vote de la Chambre.

Interdiction d'un journal belge

Par décision spéciale, délibérée en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur a interdit la circulation en France du journal le *Libertaire*, publié à Bruxelles.

L'exécution de Vaillant

Paris, 16 janvier. — La *Gazette de France* dit qu'à l'issue du conseil des ministres une conférence a eu lieu Place Beauvau, entre MM. Raynal, ministre de l'intérieur, Fournier, directeur de la sûreté générale, et Lépine, préfet de police.

La conférence a dû porter spécialement sur les mesures à prendre en vue de l'exécution possible de Vaillant.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

SUCCÈS DES INSURGÉS

Rio-de-Janeiro, 16 janvier. — Deux engagements viennent d'avoir lieu: l'avantage est resté aux insurgés. Les troupes du gouvernement, qui avaient tenté de s'emparer de l'île de Barquierio, ont été repoussées, en laissant huit morts et dix blessés.

Les insurgés se sont emparés de l'île Engenho, faisant subir aux troupes gouvernementales une perte de 40 morts et 60 prisonniers.

Hier à Rio-de Janeiro la canonnade a recommencé entre les batteries des forts et les vaisseaux insurgés.

Les batteries gouvernementales de Nictheroy ont lancé, samedi, dix bombes sur l'hôpital des insurgés, dans l'île d'Ensenada; cinq de ces bombes ont atteint l'hôpital ou elles ont fait de nombreux morts et blessés.

Les insurgés ont fait occuper par 250 hommes l'île de la Conceicao. Les derniers avis de Destino annoncent que le général Saraiva s'avance avec un corps d'insurgés sur la côte de Parana, ou se trouve l'amiral de Mello, avec deux transports.

Celui-ci se propose de s'unir à l'amiral de Gama pour attaquer Santos prochainement. D'autres avis de Bahia et de Pernambuco annoncent également que l'opinion se déclare de plus en plus en faveur des insurgés ; mais ils ajoutent qu'il n'y aura probablement aucun soulèvement.

Rio-de-Janeiro, 16 janvier. — Les troupes du gouvernement ont essayé, samedi, de s'emparer d'une chaloupe légère appartenant aux insurgés. Les assaillants étaient montés dans de petits canots pour surprendre la chaloupe; mais les insurgés les accueillirent par une fusillade bien nourrie et repoussèrent l'attaque.

New-York, 16 janvier. — Le *Herald* publie la dépêche suivante, datée de Montevideo :

« Des avis de Rio-Janeiro annoncent que le ministre de la guerre brésilien va émettre un nouvel emprunt. Les insurgés auraient abandonné le siège de Bage à cause des mouvements en avant opérés par les forces du gouvernement. En se retirant, ils ont été attaqués par les forces loyalistes.

» Un vif combat s'est engagé : les troupes du général Tavares ont été battues et ont eu 400 tués; les loyalistes ont perdu 40 hommes et ont eu 90 blessés. »

Rio-de-Janeiro, 16 janvier. — Pendant la nuit passée, les vaisseaux des insurgés avaient pris position en face des batteries qui défendent l'île dans le voisinage de Nichteroy.

Peu après le lever du jour, une canonnade très vive s'est engagée à courte distance. Les navires des insurgés ont été forcés de se retirer avec de grosses pertes.

LE MARCHÉ DES SOIES DE LONDRES

EN 1893

Voici la circulaire de fin d'année de MM. Henry W. Eaton et Cie de Londres :

Le trait le plus remarquable de la campagne soyeuse de 1893, a été le contraste extraordinaire entre la confiance illimitée qui régnait au printemps et le découragement profond qui se produisit en automne. En avril aucun prix ne paraissait trop élevé, aucun projet pour l'avenir trop extravagant, et en novembre on ne parvenait jamais à des prix assez bas.

Les motifs qui ont déterminé un revirement si radical étaient sérieux, et cependant, même après réflexion, on a peine à les accepter comme adéquat aux causes qui l'ont produit. L'année s'est ouverte dans des conditions favorables, les stocks étaient modérés, la consommation était active, notamment en Amérique, par suite de l'exposition de Chicago, tout portait à voir la situation avec optimisme, tandis que la crise des banques en Australie qui ruinait nos classes dirigeantes, la grève prolongée des mineurs qui mettait en échec nos industries manufacturières, la législation sur l'argent soit aux Indes, soit aux Etats-Unis, l'agitation à propos du tarif de douanes dans ce dernier pays, et les difficultés financières de l'Italie se combinaient ensemble pour produire la dépression qui a pesé sur les derniers mois de l'exercice.

L'année débute avec des prix modérés, mais il devient bientôt évident que les industriels redoutent une disette de soies fines; aussi les prix de ces sortes montent-ils jusqu'au milieu d'avril, époque à laquelle les Italie et les Japon filatures enregistrent une avance de 50 à 60 o/o, et les tsatlées de 25 o/o sur les plus bas prix de 1892. A ce moment, toute l'attention se portait sur les nouvelles récoltes, et on peut facilement établir qu'elles sont abondantes. Si la consommation avait continué sur le même pied, ses grosses demandes auraient été les bienvenues, mais malheureusement la demande diminue, une tendance à la baisse pèse sur les prix, et, à l'exception d'une légère réaction produite par quelques maisons italiennes qui, en octobre, essayent de secouer un peu le marché, cette tendance dure jusqu'à la fin de l'année et aboutit, pour presque toutes les soies, aux plus bas prix que l'on ait jamais vus.

En ce qui concerne l'avenir, il est certain que le relèvement de notre commerce dépend de circonstances étrangères dont la plus importante est la valeur de l'argent; si l'on parvient à rétablir la confiance en sa valeur présente, il est à espérer que le bas prix actuel des soies déterminera une consommation plus grande, et une reprise générale des affaires.

Les soies italiennes ont subi également les plus grandes fluctuations de prix, et la baisse des cours a été encore accrue par l'élévation du change en notre faveur. On sait que les cocons avaient été payés très chers, aussi les bas prix actuels laissent ils de grosses pertes aux filateurs de soies.

Les Chine étaient également rares au commencement de l'année et il se produit une certaine excitation sur ces soies. Des contrats sont faits à hauts prix en avril, avant l'élevage des vers, et cas soies n'étaient livrables qu'en juillet. A leur arrivée en Europe elles laissent une perte de 20 0/0, résultat désastreux qui tera échec à de pareilles affaires dans l'avenir. Actuellement les prix sont très bas, mais on devrait remarquer que, au taux du change, le prix de l'argent est remarquablement favorable au producteur, et il n'est pas facile de voir sur quoi on pourra s'appuyer pour une hausse, si la consommation ne s'améliore pas.

On note avec satisfaction que les Tayasam ont un peu plus attiré l'attention des acheteurs que les années précédentes.

Tous les Japon à peu près ont été employées en filatures ou en redévidées. Ainsi préparées à destination de l'Amérique qui a diminué sa demande, elles ont été expédiées sur l'Europe où elles ont été vendues à des prix qui leur ont valu une consommation bien supérieure à celle des années précédentes.

Les Canton ont été, durant toute l'année, dans une triste position. Les meilleures qualités comme d'ordinaire ont été réservées pour les filatures, et ce qui nous est arrivé comme tsatlée était d'une qualité si inférieure que les employeurs se sont rejetés sur d'autres sortes.

Les Bengale ont donné lieu à quelque spéculation. Au commencement de l'année en effet, elles ont attiré l'attention à cause de leur bon marché relatif et la rareté des soies fines ; leurs prix ont alors monté dans une progression que refusèrent de suivre les employeurs habituels de cette sorte de soies. Cette hausse a fait un moment l'affaire des filateurs, mais les stocks actuels exceptionnellement chargés, montrent maintenant que de pareils mouvements ne se soldent jamais par un bénéfice.

NOUVELLES DU JOUR

La comptabilité des fabriques d'églises

Paris, 16 janvier. — Le *Figaro* annonce que, dans une réunion des curés des principales paroisses de Paris, il a été décidé de ne communiquer, à la Cour des Comptes, que l'ensemble et non le détail des comptes de fabriques, comme l'exigeait la loi nouvelle, expliquée aux évêques dans la récente instruction ministérielle.

Le *Figaro* ajoute que cette décision dont l'importance n'échappera à personne va être pour le gouvernement une source d'embarras dont il lui sera bien difficile de sortir.

Les journaux de mercredi matin

Paris, 16 janvier. — M. Millerand, dans la *Petite République*, dit :

« En moins de trois heures, nous avons vu, tour à tour, la majorité adopter nos idées parce qu'elle les jugeait bonnes, puis les renier, parce que le cabinet lui en donnait l'ordre, le gouvernement battu en s'opposant à une réforme d'impôts, retrouver la victoire au détriment de l'intérêt des petits cultivateurs, le parti socialiste, le véritable vainqueur de la bataille, infliger un échec au cabinet et acculer la majorité à une palinodie. Nous n'avons pas perdu notre journée. »

Le *Soleil* écrit :

« Le vote qui a maintenu au pouvoir le ministère Périer est le vote de la peur. La Chambre a eu peur du gouffre du déficit ouvert devant elle et du volcan socialiste dont elle a aperçu les premières lueurs. »

L'arrestation du restaurateur Constant Martin

Paris, 16 janvier. — Nous avons dit que Constant Martin, qui avait reçu chez lui Mme Marchal et la petite Sidonie Vaillant, avait été arrêté. A l'heure qu'il est Constant Martin n'est pas relaxé.

La perquisition opérée chez lui n'a pourtant rien donné et son arrestation ne serait due qu'à des renseignements sur son compte surpris dans des lettres adressées par lui-même à des anarchistes et qui ont été saisies.

Mme Marchal et la petite Sidonie sont parties ce soir pour une destination inconnue.

Nouveau voyage du prince Henri d'Orléans au Tonkin

Paris, 16 janvier. — Le prince Henri d'Orléans partira prochainement pour un nouveau voyage d'exploration au Tonkin, qui durera quinze mois.

Atrocités au Siam

Paris, 16 janvier. — La *Lanterne* publiera demain une lettre d'un sien ami habitant au Siam, disant notamment :

« La rive gauche du Mékong, évacuée conformément au traité par les Siamois, n'est plus qu'un immense désert. En se retirant, les Siamois ont pillé, incendié tous les villages, emmenant avec eux, comme esclaves, sur la rive droite, toutes les populations amies de la France.

» A Nankai, plus de 30,000 de ces malheureux ont été emmenés par les Siamois.

» Le gouvernement de l'Indo-Chine n'avait pris aucune mesure pour empêcher ces atrocités ».

Les troubles en Italie

Carrare, 16 janvier. — Diverses décharges de fusillade ont attiré aujourd'hui l'attention sur les collines avoisinantes de la ville, où une bande de manifestants était aux prises avec des troupes d'infanterie ; une panique se produisit dans la ville ; les troupes barrèrent les rues ; la rencontre avait lieu près de Torano ; la bande était composée de 600 hommes : huit d'entre eux furent tués et il y eut quelques blessés ; la troupe n'a perdu personne.

Massa, 16 janvier. — A Torano, une bande armée a réveillé les habitants au son du tocsin et a demandé qu'on leur remit des armes et des munitions; des grévistes sont descendus ce matin des carrières de Carrare à celles de Piestrone, pour y imposer la cessation du travail; vers deux heures, la troupe a attaqué une bande composée de 200 hommes près de Santa-Lucia; les émeutiers battirent en retraite.

Naples, 16 janvier. — Ce soir 2,500 soldats et 20 officiers sont partis pour Palerme, à bord de trois paquebots.

Rome, 16 janvier. — Contrairement au bruit qui a couru, la tranquillité est parfaite à Livourne.

Ce matin, les ouvriers ont repris le travail dans tous les établissements et ateliers.

La ville a son aspect normal.

Les sociétés de secours mutuels

Paris, 16 janvier. — MM. Audiffred, Aynard, Maruéjouls, Dorian, Roche (Jules), Million, Fleury-Ravarin, Couturier et quelques autres députés ont repris la proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels, loi présentée en 1881 et qui fut à plusieurs reprises l'objet des discussions de la Chambre.

La Commission propose de l'adopter sans modifications.

Les pirates au Tonkin. — Un série de combats meurtriers

Paris, 16 janvier. — La *Presse* dit que, contrairement aux affirmations de M. de Lanessan, une série de combats très meurtriers ont eu lieu depuis novembre entre nos troupes et les pirates qui sont armés de fusils de petit calibre et se servent de la poudre sans fumée. A 300 mètres, leur feu bien dirigé nous fait un mal énorme. Plusieurs officiers généraux ne peuvent plus cacher qu'ils ont reçu l'ordre d'atténuer jusqu'au dernier moment.

Une action énergique de la France à Madagascar

Paris, 16 janvier. — La *Presse* prétend que le gouvernement est décidé à tenter une action énergique à Madagascar, mais des tiraillements se produisent au sujet de la direction des opérations.

La Guerre voudrait confier cette direction à un officier général des troupes de terre, et la Marine au général Coronnat, commandant au Sénégal.

Le traité avec le Siam

Paris, 16 janvier. — Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi ratifiant le traité conclu le 5 novembre 1893 entre la France et le Siam par les soins de notre envoyé extraordinaire M. Le Myre de Vilers. La commission spéciale chargée d'examiner ce traité sera nommée jeudi prochain.

Une exécution capitale à Melun

Paris, 16 janvier. — Les bois de justice sont partis ce soir à 7 h. 30 pour Melun où aura lieu demain matin l'exécution de Scherer, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Marne dans l'affaire de la Villeneuve-le-Comte. Nous croyons savoir que de Melun la guillotine se rendra directement à Lyon où doit être exécuté Buxeuil.

Une double exécution capitale à Oran

Oran, 16 janvier. — Deux Espagnols Avila et Sabater, condamnés à mort pour meurtres, tentatives de meurtre et attaques à main armée, ont été exécutés ce matin. En apprenant le rejet de leur grâce Sabater proteste de son innocence, tandis qu'Avila se met à trembler et à pleurer. Les gardes doivent le porter jusqu'au banc sur lequel on le fait asseoir pour lui faire sa toilette. On le tient difficilement. Sabater cause paisiblement avec un prêtre en fumant un cigare. Enfin les portes de la prison s'ouvrent. Avila à la vue de la foule, commence à prier à haute voix et à protester. Mis sur la bascule, il s'arcboute en résistant de toutes ses forces, mais le couperet tombe. Sabater arrive à son tour inclant comme Avila des injures à ses prières. L'exécution a été rapidement faite. Une foule considérable y assistait.

Au Conseil des ministres

Paris, 16 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

Le conseil a délibéré sur les questions ou interpellations dont la Chambre est saisie.

LE DENSIMÈTRE DES DISTILLERIES

M. Marty, ministre du commerce, va déposer un projet relatif au densimètre employé dans les distilleries pour contrôler la richesse de la betterave.

L'élection de Morlaix

M. de Mun a un concurrent, M. Caill, qui s'intitule sur une grande affiche rouge : candidat catholique, républicain indépendant.

Le nouveau supérieur de Saint-Sulpice

Paris, 16 janvier. — M. Captier, procureur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, près du Saint-Siège à Rome, a été élu aujourd'hui directeur du Grand Séminaire.

Une récompense bien méritée

Parmi les nouveaux officiers d'Académie, figure M. Auguste Géry, notre très aimable et sympathique confrère du *Soleil du Midi*, de Marseille.

Nous nous empressons de complimenter chaleureusement notre ami qui trouve dans la distinction dont il est l'objet, un hommage bien dû à son talent d'écrivain et d'auteur dramatique.

Bruit d'un krach

Paris, 16 janvier. — On a fait courir le bruit, à la fin de la Bourse, de la suspension de paiement d'un banquier ou d'un membre du haut commerce, engagé, disait-on, sur la rente italienne, sans qu'il ait été possible d'ailleurs de connaître son nom, ce qui a fait supposer à quelques personnes que la nouvelle pourrait bien être inexacte.

Suicide d'un huissier de la Chambre

Paris, 16 janvier. — Un des huissiers de la Chambre, nommé Gringer, s'est suicidé, ce matin, en se coupant la gorge, à l'aide d'un rasoir, dans le logement qu'il occupait au Palais-Bourbon.

Gringer, qui d'ailleurs ne jouissait pas de toutes ses facultés, avait déjà été interné dans une maison de santé.

Les troubles en Italie et en Sicile

Rome, 15 janvier. — La ville de Carrare est occupée militairement. Une rencontre entre les révoltés et la troupe de cavalerie a eu lieu en dehors de la ville; des coups de fusil ont été échangés, mais aucun soldat n'a été atteint.

Les révoltés parcourent la campagne et réquisitionnent des armes chez les particuliers.

Le discours du trône aux Chambres prussiennes Déficit dans les finances

Berlin, 16 janvier. — Dans le discours du trône, lu aujourd'hui, à l'ouverture des Chambres prussiennes, il est dit que la situation financière du royaume ne s'est pas encore améliorée et que les comptes de l'année financière 1892-1893 accusent un déficit de 25 millions de marks qui devra être couvert par un emprunt.

Dans le budget de 1894-95, il faudra encore faire appel au crédit de l'Etat dans une plus grande mesure que pendant l'exercice courant.

Le discours se termine de la façon suivante:

« La lutte des opinions et des intérêts, devenant de plus en plus vive, il faut tâcher d'aplanir les différends par l'action conciliante du travail commun. Pour que nous y parvenions, en nous efforçant sincèrement d'atteindre notre but immuable, qui est le bonheur de la patrie, Dieu veuille bénir nos actes et nous donner le succès. »

En somme le discours du trône, tout entier aux questions intérieures, ne dit pas un mot des questions extérieures.

La vente aux Etats-Unis du territoire de Saint-Domingue

Paris, 16 janvier. — La *Patrie* dit : « Nous recevons d'un correspondant de Saint-Domingue une nouvelle qui serait des plus graves si elle était confirmée: le président, don Ulysse Heureaux, aurait vendu au gouvernement américain le territoire de Saint-Domingue; un traité, dont copie est au ministère des affaires étrangères, serait intervenu. Ce contrat s'exécuterait petit à petit et sans éclat. (Sous toutes réserves) ».

BLANCHIMENT DES LAINES ET DES SOIES

par le peroxyde et le bioxyde de Sodium

L'eau oxygénée qui a remplacé le soufre pour le blanchiment de la laine et de la soie est à la veille d'être détrônée par les procédés de E. de Haen (Brevet 220.054 du 11 mars 1892).

L'eau oxygénée est produite par le bioxyde de baryum.

E. de Haen de List, près Hanovre, préconise le peroxyde et le bioxyde de sodium pour le blanchiment de la laine, de la soie et des matières végétales.

Le peroxyde de sodium renferme 20 0/0 d'oxygène actif. Le peroxyde de baryum n'en contient que 8 0/0 et l'eau oxygénée à 12 volumes 4,5 0/0. Le peroxyde de sodium est jaune très avide d'eau. Il faut le conserver à l'abri de l'humidité. Il est obtenu par l'électrolyse et se vend 5 francs le kilo; le prix diminuera certainement par la suite.

Trop alcalin, le peroxyde de sodium ne pourrait être employé directement pour le blanchiment de la laine. Cet oxyde en dissolution donne naissance à de l'eau oxygénée par addition d'un acide dilué; malheureusement il se forme dans le bain de la soude caustique qui, à une certaine température, pourrait attaquer fortement la laine.

De Haen recommande alors l'emploi des chlorures et des sulfates de magnésie qui neutralisent la soude. On prend trois parties de sulfate de magnésie, exemptes de chlore, pour une partie de peroxyde de sodium selon l'équation chimique

$$SO^4Mg, 7\ aq + Na^2O^2 = SO^4Na^2 + MgO^2$$
$$250 \quad + 78$$

Il se forme par double décomposition du sulfate de soude neutre et du peroxyde de magnésie.

Voici le procédé de Haen pour la *laine* :

Bien dégraisser la laine et entrer dans un bain à 30° renfermant en sulfate de magnésie 30 0/0 du poids de la laine. Donner quelques tours, lever, ajouter en peroxyde de sodium 10 0/0 du poids de la laine, entrer à nouveau, monter à 60-70° C° marcher 3/4 d'heure à 1 heure, sortir la marchandise, passer en acide sulfurique faible, pour enlever la magnésie, laver et sécher.

On pourrait arriver plus économiquement à blanchir la laine en employant au lieu de péroxyde, du bioxyde de sodium, et en le décomposant par un acide, *mais en quantité suffisante pour que la soude soit complètement neutralisée.*

On peut prendre en acide une quantité égale ou mieux légèrement supérieure à la quantité de bioxyde employée.

Si le bain est alcalin, c'est qu'il manque de l'acide, s'il est acide, c'est que la quantité de bioxyde est insuffisante.

Pour contrôler la neutralisation, on peut essayer au tournesol, ou mieux avoir sur le bord du bac de blanchiment quelques échevettes de coton teint en « rouge congo » suffisamment sensible pour le contrôle industriel. Le coton deviendra blanc lorsque le bain sera acidé.

On peut employer *pour 100 kilos de laine* :

10 à 12 kilos de bioxyde et 13 à 15 kilos d'acide sulfurique et mener 1 heure, 1 heure 1/2 à 50° cs.

Un essai préliminaire fixera l'industriel sur la quantité exactement nécessaire de *bioxyde de sodium* à employer.

De Haen préconise les sels de sodium pour le blanchiment des fibres végétales, mais ou le prix des matières employées le blanchiment habituel du coton par le chlore n'est pas là d'être détrôné.

Pour la fabrication industrielle du péroxyde de sodium les industriels qui désireraient de plus amples renseignements en trouveraient dans le moniteur scientifique Quesneville 1892 page 869 *Bibliothèques publiques Tourcoing et Roubaix*. L'invention et la vente de ces produits appartiennent à M. H. Y. Castner de « The Aluminium Company limited 110, Cannon street Londres » pour l'Angleterre. La maison Koenigswarter et Ebell de Linden près Hanovre est seule concessionnaire pour le Continent.

EMILE DUHEM.

Situation météorologique. — Roubaix, 17 janv. — Hauteur barométrique 756 Température

A sept heures du matin	5 degrés	au-dessus de zéro
A une heure du soir	8 degrés	au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	5 degrés	au-dessus de zéro

LA CONGOLINE guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes les rugosités de la peau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'élection au Conseil d'arrondissement. — Le comité de l'*Union sociale et patriotique* nous prie d'insérer la communication suivante :

« Pour la 6e fois l'on va infliger à la ville de Roubaix la honte de lui proposer le déserteur Culine pour la représenter au Conseil d'arrondissement.

» Un comité spécial qui prend pour titre de « Comité d'union sociale et patriotique », représentant toutes les opinions politiques, s'est formé pour opposer à la candidature déshonorante et antipatriotique de Culine, une candidature honnête et roubaisienne, sur laquelle les électeurs qui portent au cœur l'amour de leur cité et l'amour de leur patrie pourront, sans distinction de parti, réunir leurs suffrages.

» Le candidat que propose ce comité est M. Jules Hazebrouck, ancien employé.

» En faisant appel au dévouement et au patriotisme de M. Hazebrouck pour lui faire accepter la candidature, le Comité de l'Union sociale et patriotique a décidé, dans cette élection, de laisser de côté toutes les questions politiques, de façon que tous les partis honnêtes puissent sans arrière-pensée, en opposition à un déserteur, voter pour un candidat avant tout Français et Roubaisien. »

La candidature de M. Jules Hazebrouck. — On sait que le canton-Est de Roubaix va être appelé, pour la sixième fois, dimanche prochain, à élire un conseiller d'arrondissement. Nous avons annoncé, hier, que M. Jules Hazebrouck, ancien employé, opposerait sa candidature à celle de Culine.

Le comité qui le patronne, et a pris le titre d' « Union sociale et patriotique », s'est réuni, mardi soir, chez M. Renard-Senneville, ancien estaminet Barot, à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue du Moulin. La séance, à laquelle avait été invité le candidat, a commencé vers neuf heures et quart.

L'un des membres présents a déclaré que toutes les fractions de l'opinion se trouvaient groupées dans l'assemblée, parce que la question avait été placée exclusivement sur le terrain du patriotisme, et de la défense des intérêts locaux, de façon à rallier tout le monde.

Il a ajouté que le mandat de conseiller d'arrondissement n'était pas un mandat politique, et que, dans ces conditions, l'entente pouvait se faire, sans froissements d'aucune sorte, entre tous les hommes de bonne volonté, pour assurer la victoire au candidat, digne sur tous points de leurs suffrages.

Plusieurs autres membres ont parlé successivement dans le même sens.

M. Jules Hazebrouck, appelé à prendre la parole à son tour, s'est excusé de ne pas être orateur, et a réclamé l'indulgence de l'auditoire.

Il avait accepté, a-t-il dit, la candidature, par dévouement, par abnégation, et sans la moindre arrière pensée d'ambition personnelle, afin de permettre au canton Est d'en finir une bonne fois avec l'inéligible Culine.

Pour ce qui concerne la politique proprement dite, il a affirmé qu'il n'en avait jamais fait, et qu'il n'en ferait jamais.

Il a promis, s'il était appelé par la volonté du corps électoral à siéger au Conseil d'arrondissement, de n'avoir toujours qu'une seule chose en vue, l'intérêt de ses concitoyens.

En terminant, il a offert de céder la place à plus capable que lui, s'il se trouvait quelqu'un qui désirât se mettre sur les rangs.

La candidature de M. Jules Hazebrouck a été acclamée à l'unanimité. Le comité a ensuite abordé la discussion d'ordre intérieur, au cours de laquelle n'a cessé de régner la plus parfaite courtoisie, et la séance s'est prolongée jusqu'à onze heures et quart.

La profession de foi de M. J. Hazebrouck. — Voici la profession de foi de M. J. Hazebrouck, ancien employé, candidat à l'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de Roubaix-Est :

« Electeurs,

» Je me présente à vos suffrages sans y être poussé par ambition politique.

» Un grand nombre de Roubaisiens appartenant aux différentes nuances d'opinion se sont groupés sur le terrain patriotique pour combattre la candidature du déserteur Culine, présentée par les révolutionnaires comme un défi à notre patriotisme.

» Ce groupe d'électeurs patriotes m'a demandé d'être son porte-drapeau en cette élection, et j'ai accepté, considérant comme un honneur d'être le représentant choisi pour la défense d'une cause aussi juste.

» Partisan de la forme gouvernementale actuelle, je ne ferai pas de programme politique puisque je réclame les suffrages de tous les électeurs patriotes sans leur demander quelles sont leurs préférences politiques.

» Les conseils d'arrondissement n'ont d'ailleurs point le droit de formuler de vœux politiques et je m'engage si vous m'élisez à rester dans les attributions qui leur sont conférées par la loi.

» Ce que je veux c'est vous aider à débarrasser Roubaix d'une agitation entretenue par l'élection continuelle d'un déserteur anti-patriote.

» Ce que je veux c'est que les intérêts roubaisiens soient défendus au Conseil d'arrondissement au lieu d'être sacrifiés à cette agitation qui profite surtout à quelques pêcheurs en eau trouble.

» Ce que nous voulons c'est rapprocher les classes au lieu de les pousser les unes contre les autres.

» Honnête homme, travailleur tout autant et même plus que les intrigants qui ont entrepris l'exploitation des travailleurs, je crois avoir quelque droit aux suffrages des honnêtes gens qui ont gardé au cœur les idées de patrie, de famille et d'union entre Français.

» C'est avec confiance que je sollicite leurs suffrages.

» JULES HAZEBROUCK. »

La candidature Culine. — Nous donnons, à titre de document, l'affiche suivante, qui a été placardée, mardi, dans le canton-Est :

Parti ouvrier. Section roubaisienne

ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Aux électeurs du Canton Est de Roubaix

« Citoyens,

» A tout prix et au mépris de toute justice le gouvernement italien qui, jadis invalida par six fois différentes, l'élection du citoyen Cipriani, et qui lassé enfin de ces élections successives se vit forcé de le valider à la septième.

» Le gouvernement pour la cinquième fois vient d'infirmer votre jugement en annulant l'élection du citoyen Culine, la victime de la haine bourgeoise: mais le comité central du Parti ouvrier, connaissant parfaitement vos sentiments de justice, n'a pas craint un seul instant de représenter pour la sixième fois le citoyen Culine comme candidat, certain qu'il est que sur ce nom, vous direz au gouvernement des Périer d'Anzin, Raynal et Cie, que vous ne permettrez pas qu'on touche à ceux qui sont les éducateurs et les organisateurs de la classe ouvrière.

» Par votre vote, vous direz que vous voulez toujours fermement l'amnistie pour tous ceux qui sont victimes de leur dévouement à la cause du prolétariat souffrant.

» Ce n'est pas au moment où ces soi-disant républicains traîtres et parjures à leurs promesses, qui pour défendre leurs coffre-forts, se jettent en pleine réaction, affolés qu'ils sont des progrès incessants du socialisme, bâillonnant la presse, cherchant par tous les moyens à détruire nos syndicats ouvriers, allant plus loin dans leur marche en arrière que la plus mauvaise des monarchies même, car ils ne craignent pas de violer les correspondances privées, que vous casseriez ou amoindririez votre protestation.

» Electeurs,

» Vous direz à ce gouvernement cher aux d'Orléans, que quoi qu'il fasse, il ne vous désarmera pas et que suivant l'exemple de ves frères d'Italie, vous réélirez Culine le candidat de l'amnistie parce que vous voulez le triomphe de la justice et du droit.

» Aux urnes donc citoyens électeurs, car il faut que dimanche prochain vous réclamiez plus nombreux encore qu'aux cinq élections précédentes, cette amnistie repoussée à une infime majorité du reste par la Chambre des députés.

» Vive l'Amnistie! Vive Culine! Vive le Parti ouvrier!

» *Le Comité central.* »

Nous trouvons aussi, dans l'*Officiel*, parmi les personnes nommées officiers de l'Instruction publique, le nom de M. Henri Verlais, administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. Nous avons publié cette nouvelle, il y a déjà quelque temps.

Chambre de commerce de Roubaix. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le président de la Chambre de commerce de Roubaix a l'honneur de faire connaître aux intéressés que le ministre de l'intérieur du Danemark, par mesure préventive contre la fièvre aphteuse, a pris une ordonnance qui interdit, jusqu'à nouvel ordre, toute importation, en ce royaume, de son emballé dans des sacs ayant déjà servi, si la marchandise est expédiée d'un des pays suivants : la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique et la France.

» Cette ordonnance est en vigueur depuis le 1er janvier 1894, mais n'est pas appliquée aux envois qui, ledit jour, se trouvaient en route pour le Danemark.

» Roubaix, 15 janvier 1894.

» Le président, Julien LAGACHE. »

La « Grande-Harmonie » offrira à ses membres honoraires, mardi prochain, 23 janvier, son grand concert d'hiver, dans la salle de l'Hippodrome.

Notre musique municipale s'est assuré le concours d'artistes éminents pour cette solennité qui promet d'être une vraie soirée de gala. Qu'il nous suffise, en attendant de publier le programme de ce concert, de citer les noms de Mlle Mergüillier, de l'Opéra-Comique, M. Warmbrodt, de l'Opéra, M. Queeckers, violoniste, Mme Emilie Broisat, Mlle Peersone, et M. Prud'hon, tous trois sociétaires de la Comédie Française.

Récompense. — Mme Derasse, (Julie Pardoen) sage-femme, rue Lavoisier, vient d'obtenir, du Comité central de vaccine du département du Nord, une médaille d'argent de deuxième classe pour propagation de la vaccine en 1892.

Les résultats de deux adjudications. — Mardi, à onze heures du matin, ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville les adjudications suivantes :

1° *Fournitures des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques, pendant l'hiver 1893-1894.* — Cette adjudication a été subdivisée en six lots, savoir :

1er lot. Fourniture de viande, évaluée à 5.600 francs. Cautionnement à verser 100 fr. — Quatre soumissionnaires : MM. Jules Legrand Cordonnier, 1 fr. 29 le kil. ; Victor Rapsart, 1 fr. 30 ; Aimé Van Ingelandt, 1 fr. 32 ; Lefebvre Farvacque, 1 fr. 33, M. Jules Legrand Cordonnier a été déclaré adjudicataire.

2e lot. Légumes, évalués à 855 fr. Cautionnement 30 fr. — Deux soumissionnaires : M. Pierre Bouten, avec 8 0/0 de rabais ; A. Heuls : pommes de terre, 7 fr. 45 les 100 kilos ; oignons, 22 fr. ; carottes, 7 fr. M. Pierre Bouten a été déclaré adjudicataire.

3e lot. Haricots et pois secs, évalués à 2.680 fr. Cautionnement à verser 90 fr. — Trois soumissionnaires : MM. Emile Fournier, avec 14 0/0 de rabais ; C. Chombart Dumont, avec 14 0/0 ; Lecomte-Contamine, avec 18.10 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

4e lot. Fourniture de morue et de harengs, évaluée à 127,50. Cautionnement à verser 15 fr. — Un seul soumissionnaire, M. Lecomte-Contamine, avec 5 0/0 de rabais sur le tout. Déclaré adjudicataire.

5e lot. Oeufs, évalués à 1.500 fr. Cautionnement à verser 50 fr. — Trois soumissionnaires : MM. V. Castelain-Vandaele, 7 fr. 60; Emile Castelain, 7 fr. 60; Louis Roland, 8 fr. 20. M. V. Castelain-Vandaele a été déclaré adjudicataire.

6e Lot. — Sel, potasse et savon, évalués à 121,50. Cautionnement à vesser 5 fr. Un seul adjudicataire, M. Lecomte-Contamine, avec rabais de 4.10 0/0 sur le tout. Déclaré adjudicataire.

Cette adjudication a été présidée par M. Joseph Trannoy, adjoint, assisté de ses collègues, MM. Achille Lepers et Adolphe Desobry.

2° *Mise en état de viabilité de la rue Ingres.* — Quatre soumissionnaires : MM. Antoine Labbe, de Lille, avec 3 0/0 de rabais; Dhalluin-Grenu, de Roubaix, avec 5 0/0; Gustave Tiberghien, de Roubaix, avec 8 0/0; Jules Desplanques, de Roubaix, avec 9 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 19.000 fr., y compris celle de 344,03, pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 630 fr.

C'est M. Adolphe Desobry, adjoint, qui a présidé cette seconde adjudication, assisté de ses collègues MM. Joseph Trannoy et Achille Lepers.

Fraude importante et tentative de corruption de fonctionnaires. — Le sous-brigadier des douanes Bosquet et le préposé Noitier, ont arrêté, boulevard de la République, un cheval attelé d'une voiture, contenant huit sacs de poivre de 500 kilogs, évalués 2000 francs, et que conduisait un habitant du hameau du Créchet, à Croix, Isidore Victor.

La fraude étant flagrante, les deux douaniers ont invité le délinquant à les suivre au bureau du Touquet; mais, en route, Isidore Victor a tenté de les corrompre en leur offrant une somme de quatre cents francs, s'ils consentaient à étouffer l'affaire. Inutile de dire que les honnêtes douaniers ont repoussé cette offre.

Victor passera donc devant le tribunal correctionnel, pour fraude, et, sans doute aussi, devant la Cour d'assises, pour tentative de corruption de fonctionnaires.

Le cheval et la voiture, estimés 900 francs, ont été mis en fourrière.

A l'établissement de M. Alexandre Moermann. — Ainsi que nous l'avons fait prévoir, les ouvriers de l'établissement d'apprêts de M. Alexandre Moermann, ont repris le travail mardi matin.

Grave accident à l'établissement de MM. Motte et Meillassoux. — Lundi, à 5 heures 1/2 du soir, un jeune garçon de 14 ans, Louis Colpart, travaillant aux tordeuses, à la teinturerie de MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, a eu la main prise dans un engrenage, en voulant passer une ficelle dans une de ces machines.

Aux cris poussés par l'enfant, la machine a pu être arrêtée; néanmoins, M. le docteur Lepoutre, appelé, a cru devoir procéder à l'amputation de deux doigts.

Louis Colpart a été ensuite conduit chez ses parents, cabaretiers, rue des Longues-Haies.

Un vol rue des Viviers. — Une ménagère de la rue des Viviers, Mme Léon Briot, demeurant cour Ducrocq, s'étant absentée de chez elle, mardi dans l'après-midi, constata, à son retour, que la porte de son habitation avait été ouverte et que des malfaiteurs, après avoir fouillé la maison, s'étaient emparés de huit pantalons, trois laquettes, deux pardessus, une chaîne de montre en doublé, trois chapeaux, enfin, sur une somme de 15 francs, laissée sur un meuble, une pièce de 5 fr. avait été volée.

Mme Briot n'a pu déposer une pl